

Réf: Dossier 396193

Avis de constitution

SOCIETE « ARIGATO KAFE SARLU »

Siège ABIDJAN MARCORY ZONE 4C; AVENUE NOEL
NEMIN, Lot ND, Ilot ND

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 17/02/2025 reçus par Me MOUSSA FOFANA, et enregistrés au CEPICI le 18/02/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ARIGATO KAFE SARLU »

Objet : La société a pour objet directement ou indirectement en République de COTE D'IVOIRE, dans tous les Etats régis par l'Acte Uniforme OHADA :

- Cafétérias ;
- Vente de produits de viennoiseries ;
- Vente de sandwich ;
- Commerce général.

* La participation de la Société directement ou indirectement à toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, de location, et de prise en location gérance de tout établissement.

* Toute autre opération de quelque nature qu'elle soit, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, ou tous objets similaires, connexes, complémentaires, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou l'extension.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN MARCORY ZONE 4C; AVENUE NOEL

NEMIN, Lot ND, Ilot ND

Dirigeant(s) M CHOUR ALI (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-03135 du 20/03/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°18139/GTCA/RC/2025 du 20/03/2025

